



## CHARTE DU VOLONTAIRE

La présente charte a pour objectif de définir les engagements réciproques entre l'équipe d'organisation et les bénévoles prenant part aux Championnats du Monde MTB UCI 2022.

**ARTICLE 1 :** Un bénévole s'engage librement et sans rémunération à apporter son aide.

**ARTICLE 2 :** L'équipe d'organisation des Championnats du Monde s'engage à :

- Accueillir, informer et considérer les bénévoles comme des collaborateurs.
- Les informer sur le contenu de l'événement, son organisation et fonctionnement ainsi que la répartition des responsabilités.
- Mettre à disposition des bénévoles un interlocuteur privilégié en charge de toute la gestion des bénévoles et qui décidera de l'attribution de leurs missions. Cette personne se devra d'être à l'écoute des bénévoles et tâchera de répondre au mieux à leurs questions et leurs demandes.
- Prendre en charge les repas du midi pendant la mission.
- Confier aux bénévoles une mission en harmonie avec leurs compétences et leurs envies.
- Garantir un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident pendant toute la durée de la mission (accident subi ou causé par le volontaire).
- Respecter les bénévoles, être agréable et aimable avec eux.

**ARTICLE 3 :** Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la ou les mission(s) qui lui est (sont) confiée(s) avec application, sérieux, assiduité et discrétion.
- Respecter les horaires qui lui sont attribués.
- Respecter les spectateurs et les compétiteurs, qui sont le point central de l'événement; être à leur service.
- Respecter l'organisation et le fonctionnement de l'événement.
- Collaborer dans un esprit de convivialité et de compréhension avec les autres membres de l'organisation dans le respect des opinions de chacun.
- S'engager sur la durée de l'événement une fois sa candidature validée et informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant l'événement.

**ARTICLE 4 :** Droit à l'image - En signant la présente charte, le bénévole accepte et autorise l'organisation des Championnats du Monde à utiliser les photographies et vidéos où il y aurait sa présence. Le bénévole accepte et reconnaît qu'il ne puisse pas prétendre à une rémunération quant à la diffusion de son image.

**ARTICLE 5 :** Informatique et libertés - Dans le cadre du recrutement des bénévoles, l'équipe d'organisation est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le bénévole. En signant la présente charte, le bénévole accepte toutes opérations sur ses données personnelles qui sont réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur et de la loi n°78-17 "informatique, fichiers et libertés" du 6 janvier 1978.



**ARTICLE 6 :** Sécurité - Le bénévole, en signant la présente charte, s'engage à respecter les règles de sécurité sur les lieux d'exercice de sa (ses) mission(s) confiée(s) par l'équipe d'organisation. Il veillera également à ne pas introduire d'objets ou de produits dangereux dans l'enceinte de l'événement.

**ARTICLE 7 :** Environnement - L'équipe d'organisation souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux de l'événement. La station des Gets, dans laquelle se déroule l'événement, tient à valoriser et préserver son environnement montagnard. En signant cette charte, le volontaire s'engage à jeter ses déchets dans les endroits prévus à cet effet. Il s'engage également à informer et orienter au mieux le public vers les bons gestes environnementaux (jeter ses déchets dans des poubelles de tri-sélectif, ne pas jeter à terre des liquides toxiques, jeter ses mégots dans des cendriers de poche ou poubelles...).

Fait aux Gets, le

L'équipe d'organisation des Championnats du Monde MTB UCI 2022

J'accepte mon engagement en tant que bénévole ainsi que l'engagement de l'équipe d'organisation :

Fait à ..... le .....

NOM ..... Prénom .....

Signature :